

Droits des photographes : 3^e édition de la campagne « Une photo, ça se paie »

#UNEPHOTOCASEPAIE: LES PROFESSIONNELS DE LA PHOTOGRAPHIE LANCENT UNE CAMPAGNE POUR ALERTER SUR L'AVENIR DU SECTEUR

Initiée en 2022 par la commission Photographie de l'ADAGP pour alerter sur le manque de reconnaissance de la profession de photographe, la campagne de communication digitale « Une photo, ça se paie » revient en 2024 et met l'accent sur des enjeux primordiaux pour la survie du secteur.

Elle est portée par : l'ADAGP, les [Agents Associés](#), le [CLAP](#), [Les Filles de la Photo](#), [France PhotoBook](#), le [réseau Diagonal](#), la [Saif](#) et l'[Union des photographes professionnels](#) (UPP).



Retouches non facturées, prestations non rémunérées, expositions organisées sans droits d'auteur prévus dans les budgets : alors que le recours aux banques d'images à bas coût est de plus en plus fréquent et que l'intelligence artificielle démultiplie la production d'images, la juste rémunération du travail des photographes n'a jamais été aussi menacée.

Le [rapport Franceschini](#), paru en mars 2022, est malheureusement toujours d'actualité : les 25 000 photographes professionnels qui exercent sur le territoire français ne bénéficient toujours pas de la valeur générée par la diffusion des œuvres photographiques.

En juillet, « Une photo, ça se paie » se déploiera sur différents supports, notamment les réseaux sociaux de l'ADAGP et de l'ensemble des structures associées, afin de sensibiliser utilisateurs et amateurs de photographies aux problématiques de rémunération de leurs auteurs.



Pour suivre et partager la campagne sur les réseaux sociaux :

→ [#unephotocasepaie](#)



À propos de l'ADAGP

Créée en 1953, l'ADAGP est une société française de perception et de répartition des droits d'auteur. Elle intervient dans le domaine des arts visuels.

Forte d'un réseau mondial de 55 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 240 000 artistes dans toutes les disciplines : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo, etc.

De plus, l'ADAGP encourage la scène artistique en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à animer et valoriser la création, et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

www.adagp.fr

Contact presse :

Francine GUILLOU - Tel. 01 84 25 34 99 – francine.guillou@adagp.fr